

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail forcé des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (L.C. 2023, ch. 9)

Université de Montréal (« l'UdeM »)

Montréal, Québec, Canada

Exercice financier visé par le rapport : 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026

Secteur d'activité : Enseignement universitaire et recherche

Structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement

L'Université de Montréal (« l'UdeM ») est une personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal*, 10 George V, c. 38 et de la *Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 1966-67, c. 129, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 1967-68, c. 114 et la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 2018, c. 29, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, en la ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4.

Avec ses 13 facultés et ses écoles affiliées, l'Université de Montréal rassemble près de 70 000 étudiants et 10 000 employés, dont 2 300 professeurs et chercheurs. Elle offre plus de 600 programmes d'études, dont 350 aux cycles supérieurs. L'éventail des disciplines étudiées sur ses campus est l'un des plus larges du Canada. Près de la moitié de ses facultés est rattachée au secteur des sciences de la santé, et l'Université est au cœur d'un réseau formé d'une trentaine d'établissements de santé affiliés, dont deux centres hospitaliers universitaires. Elle figure parmi les premières universités du Canada pour ce qui est du volume de ses activités de recherche, récoltant plus de 775 millions de dollars annuellement en fonds de recherche. L'UdeM est la 7^e meilleure université francophone dans le monde, selon le classement du *Times Higher Education*.

L'Université de Montréal est un organisme public assujetti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à ses règlements en vigueur au Québec. En 2025-2026, elle a conclu 570 contrats en approvisionnement de biens et de services, pour un montant total d'environ 97 millions de dollars canadiens.

L'UdeM est assujettie à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* en raison de ses importations de biens. Elle n'est pas concernée par la production directe de biens. Les approvisionnements en biens nécessaires à la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche, ainsi qu'au bon fonctionnement de son administration, sont centralisés à la Direction de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle. Une grande partie des acquisitions de l'UdeM est liée à ses activités de recherche, qui nécessitent l'accès à des marchés spécialisés pour l'acquisition de fournitures ou d'équipements scientifiques.

La grande majorité des acquisitions de l'UdeM proviennent de fournisseurs situés au Canada. Pour l'exercice financier visé par ce rapport, près de 93 % de ses contrats en approvisionnement et de services sont conclus avec des fournisseurs canadiens, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice financier précédent. Les importations en provenance de pays autres que les États-Unis et en Europe représentent 1,68 % des bons de commande émis. Cette dernière catégorie présente le risque le plus élevé

de travail forcé ou de travail des enfants, et pourrait constituer la catégorie prioritaire à évaluer pour la prochaine année.

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

En 2014, l'UdeM s'est dotée d'une *Politique d'acquisition de biens, de services et de travaux de construction* qui régit toutes les acquisitions de l'Université. Cette Politique comprend des procédures internes qui encadrent les acquisitions de l'Université afin de s'assurer qu'elles respectent le cadre normatif en vigueur. La révision de la Politique d'acquisition a été finalisée en mai 2026 et sera incluse dans le prochain rapport.

En 2024, l'Unité du développement durable a développé une plateforme d'analyse des fournisseurs, qui permet de simplifier et d'automatiser l'analyse de la performance environnementale et des risques liés aux fournisseurs. Utilisée par la Direction de l'approvisionnement, elle constitue un outil d'aide à la décision permettant de réduire le temps consacré à la collecte d'informations, de centraliser les bonnes pratiques en achats responsables et d'assurer un suivi de l'évolution des performances des fournisseurs dans le temps.

L'UdeM a également adopté un Code de conduite des fournisseurs réalisé en collaboration avec d'autres établissements universitaires québécois, qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs. Ce code vise à établir les attentes de l'Université envers ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale. Il soutient les objectifs institutionnels de développement durable, de même que ceux du Québec et de l'Organisation des Nations Unies. Il est attendu que les fournisseurs et leurs sous-traitants respectent le droit du travail, en particulier le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans tous ses bons de commande, l'UdeM a inclus une clause obligeant les fournisseurs à prendre connaissance du Code de conduite. Dans certains appels d'offres, notamment pour des fournitures scientifiques, l'UdeM a inclus une clause obligeant les fournisseurs à avoir un code de conduite mentionnant spécifiquement le respect des principes fondamentaux en droit du travail, dont le travail forcé et le travail des enfants. L'UdeM peut également résilier tout contrat avec un fournisseur pour lequel les déclarations faites se révéleraient erronées et/ou fausses. L'UdeM a inclus une clause dans les termes et conditions de tous les bons de commande obligeant les fournisseurs à s'engager à se comporter conformément au Code de conduite. Des mesures supplémentaires sont prises lors des dossiers ponctuels pour les acquisitions provenant de pays plus à risque en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Parties des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer

L'UdeM est assujettie à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* en raison de ses importations de biens. L'Université n'est pas concernée par la production directe de biens. Les acquisitions provenant d'autres pays que le Canada, les États-Unis et l'Europe et représentant 1,68 % des acquisitions de l'UdeM proviennent principalement de l'Australie et de la Chine et concernent majoritairement des biens et des équipements scientifiques, de laboratoire et d'informatique. L'UdeM n'a pas eu connaissance de travail forcé ou de travail d'enfants en lien avec les biens qu'elle a achetés pendant l'exercice financier couvert par ce rapport.

Ensemble des mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

L'UdeM n'a pas eu connaissance de travail forcé ou de travail des enfants en lien avec les acquisitions de biens effectuées pendant l'exercice financier couvert par ce rapport. Conséquemment, aucune mesure n'a été prise en l'absence de telles situations.

Ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement

L'UdeM n'a pas eu connaissance de travail forcé ou de travail des enfants en lien avec les acquisitions de biens effectuées pendant l'exercice financier couvert par ce rapport. Conséquemment, aucune mesure n'a été prise en l'absence de telles situations.

Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

L'UdeM est membre de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). Pour le prochain exercice financier, l'UdeM propose que certains employés impliqués en gestion contractuelle assistent à une formation offerte par l'ECPAR sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Évaluation de l'efficacité des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Avec l'adoption du Code de conduite des fournisseurs, l'UdeM démontre son engagement pour un approvisionnement responsable et une sensibilisation des fournisseurs à garantir une chaîne d'approvisionnement exempte de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Pour le prochain exercice financier, la révision de sa Politique d'acquisition permettra d'inclure des dispositions relatives à l'approvisionnement responsable et une mention du respect des principes fondamentaux du droit du travail, dont l'absence du recours au travail forcé ou de travail des enfants. L'augmentation de la proportion d'achats auprès de fournisseurs canadiens représente également un élément de mitigation du risque de travail forcé ou de travail des enfants. L'absence de situations portées à la connaissance de l'UdeM et impliquant le recours au travail forcé ou au travail des enfants constitue un indicateur de l'efficacité des mesures prises par l'UdeM à cet égard. Pour le prochain exercice financier, l'UdeM poursuivra l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place dans une démarche d'amélioration continue.

Autres éléments du développement durable à l'UdeM

L'Université de Montréal est engagée dans son milieu et vise à intégrer les principes du développement durable dans tous les aspects de sa mission universitaire, de l'enseignement à la recherche, ainsi que dans la gestion de ses infrastructures et dans la vie étudiante. Elle poursuit son engagement envers un avenir plus durable avec le Plan d'action en développement durable 2024-2029. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur le caractère transversal de la responsabilité sociale et environnementale de l'UdeM. Ce plan stratégique est la feuille de route pour atteindre la carboneutralité d'ici 2040.

À l'automne 2025, l'UdeM a obtenu le niveau Or de la certification STARS (Sustainability Tracking, Assessment & Rating System) décernée par l'Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education, qui reconnaît ainsi l'engagement de l'UdeM en matière de développement durable. Les critères utilisés dans la certification STARS ont servi de base aux objectifs du plan stratégique de l'UdeM.

Le campus principal de l'UdeM, formé d'une quarantaine de bâtiments, se trouve au sommet du Mont-Royal. C'est un campus vert, accessible en transport actif et en transport en commun. Le campus de l'UdeM et de Polytechnique a été désigné Campus équitable en 2017 par FairTrade Canada, récompensant ainsi ses efforts et ceux des cafés étudiants pour promouvoir les produits issus du commerce équitable. L'UdeM

s'engage dans diverses sphères du développement durable, dont l'alimentation locale qu'elle cherche à valoriser. Un des objectifs du plan stratégique est d'augmenter la proportion d'aliments et de boissons du Québec et la surface totale dédiée à l'agriculture urbaine pour les campus. Actuellement, c'est déjà plus de 68 % des aliments et boissons qui proviennent de la filière locale québécoise.

Le campus MIL, inauguré en 2019 sur l'ancienne gare de triage à Outremont, bénéficie de la certification LEED Or et représente une vitrine du développement durable au cœur de la mission de l'UdeM. Il a obtenu la première place aux Prix du développement durable 2024. L'Université a adopté une stratégie pour créer un environnement créatif et innovant autour du campus, en contribuant à la vitalité des quartiers environnants, grâce à des projets impliquant la communauté de l'UdeM et les résidents locaux. En 2025, le tronçon du Réseau express métropolitain qui connecte le campus de la montagne au centre-ville a été ouvert, permettant d'accroître encore la mobilité durable sur le campus de l'Université.

L'UdeM s'astreint à plusieurs redditions de comptes en matière de développement durable. L'Unité du développement durable tient un tableau de bord interactif qui présente un portrait graphique de l'atteinte de chacun des objectifs ciblés de son plan stratégique. Le comité de gestion du fonds de dotation de l'UdeM publie également chaque année son rapport d'investissement responsable, avec le bilan des indicateurs ESG et les grandes actions réalisées en développement durable dans la gestion du fonds de dotation.

Approbation du rapport

En application de l'article 11, alinéa 4 a, le présent rapport a été approuvé en date du 9 juin 2026 par le comité de direction de l'Université, qui a désigné M. Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, comme membre signataire du corps dirigeant.

Attestation et signature

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. Et j'ai le pouvoir de lier l'Université de Montréal.

Nom complet : Éric Filteau

Titre : Vice-recteur à l'administration et aux finances

Date : 10 juin 2026

Signature : 